



Le CIH exprime sa gratitude aux sénateurs pour leur vote du 1^{er} février 2023.

Les sénateurs ont approuvé très largement la proposition de « loi instaurant un nombre minimal de soignants par patients hospitalisés ». Cette proposition de loi portée par Bernard Jomier (PS) a été adoptée par 256 sénateurs issus de tous les rangs (LR, écologistes, indépendants, centristes...) contre 16 votes défavorables.

Cet accord massif et venant de tous les partis, contre l'avis du gouvernement, concrétise une des préconisations du rapport de la Commission d'enquête du sénat sur la situation de l'hôpital en France (Mars 2022). Les sénateurs ont compris qu'il était crucial d'améliorer les conditions de travail et d'accueil à l'hôpital pour la sécurité des patients et l'attractivité des métiers du soin. Les soignants veulent garder le sens de leur métier, prendre mieux soin des malades, prendre du temps pour l'humain et sortir d'une logique de flux délétère pour tous, patients et soignants.

Il faut maintenant que le texte soit rapidement voté, de même façon, à l'assemblée nationale, avec un soutien unanime des députés, afin d'être mis en œuvre progressivement mais au plus vite.

Le CIH appelle les députés à soutenir les soignants et l'hôpital, comme les sénateurs viennent de le faire et accomplir ainsi une avancée historique.

